

La Propriété industrielle

Paraît chaque mois
Abonnement annuel:
180 francs suisses
Fascicule mensuel:
23 francs suisses

108^e année - N° 3
Mars 1992

Revue mensuelle de
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Sommaire

NOTIFICATIONS RELATIVES AUX TRAITÉS ADMINISTRÉS PAR L'OMPI DANS LE DOMAINE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Convention OMPI. Adhésion : Lituanie 115

ACTIVITÉS NORMATIVES DE L'OMPI DANS LE DOMAINE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Comité permanent chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI)

I. Comité exécutif de coordination (PCIPI/EXEC) 115

II. Groupes de travail du PCIPI 116

SYSTÈMES D'ENREGISTREMENT ADMINISTRÉS PAR L'OMPI

Union de Paris. Communications effectuées par le Bureau international de l'OMPI en vertu
de l'article 6ter de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle 117

Union de Madrid. L'Arrangement de Madrid (enregistrement international des marques) en
1991 121

Union de La Haye. L'Arrangement de La Haye (dépôt international des dessins et modèles
industriels) en 1991 123

ACTIVITÉS DE L'OMPI DANS LE DOMAINE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE SPÉCIALEMENT CONÇUES POUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Afrique 124

Pays arabes 125

Asie et Pacifique 125

Amérique latine 125

Coopération pour le développement (en général) 126

ACTIVITÉS DE L'OMPI DANS LE DOMAINE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE SPÉCIALEMENT CONÇUES POUR LES PAYS EUROPÉENS EN TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE DE MARCHÉ 127

CONTACTS DU BUREAU INTERNATIONAL DE L'OMPI AVEC DES GOUVERNE- MENTS ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES DANS LE DOMAINE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE 127

(Suite du sommaire au verso)

OMPI 1992

La reproduction des notes et rapports officiels ainsi que des traductions de textes législatifs et conventionnels, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI.

NOUVELLES DIVERSES	129
ACTIVITÉS DE L'UPOV	
Rapport annuel du secrétaire général pour 1991 (vingt-troisième année)	129
CALENDRIER DES RÉUNIONS	136

LOIS ET TRAITÉS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (ENCART)

Note de l'éditeur

TRAITÉS MULTILATÉRAUX

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

Règlement d'exécution du Traité de coopération en matière de brevets (adopté le 19 juin 1970, modifié les 14 avril et 3 octobre 1978, le 1^{er} mai 1979, les 16 juin et 26 septembre 1980, le 3 juillet 1981, le 10 septembre 1982, le 4 octobre 1983, les 3 février et 28 septembre 1984, le 1^{er} octobre 1985 et les 12 juillet et 2 octobre 1991) (règle 30 et fin; barème de taxes) Texte 2-007

Notifications relatives aux traités administrés par l'OMPI dans le domaine de la propriété industrielle

Convention OMPI

Adhésion

LITUANIE

Le Gouvernement de la Lituanie a déposé, le 30 janvier 1992, son instrument d'adhésion à la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la

Propriété Intellectuelle, signée à Stockholm le 14 juillet 1967 et modifiée le 2 octobre 1979.

Pour déterminer sa part contributive dans le budget de la Conférence de l'OMPI, la Lituanie sera rangée dans la classe C.

Ladite convention, telle que modifiée le 2 octobre 1979, entrera en vigueur à l'égard de la Lituanie le 30 avril 1992.

Notification OMPI N° 155, du 31 janvier 1992.

Activités normatives de l'OMPI dans le domaine de la propriété industrielle

Comité permanent chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI)*

I. Comité exécutif de coordination (PCIPI/EXEC)

Le PCIPI/EXEC a tenu sa neuvième session à Genève, du 9 au 13 décembre 1991. Vingt-trois membres du comité étaient représentés à cette session : Algérie, Allemagne, Canada, Chine, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Hongrie, Israël, Japon, Maroc, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Union soviétique, Office Benelux des marques (BBM), Office européen des brevets (OEB). L'Inde, la Commission des Communautés européennes (CCE), le Groupe de documentation sur les brevets (PDG) et les éditeurs de la publication *World Patent Information* étaient représentés par des observateurs.

Les délégations des Etats-Unis d'Amérique et de l'OEB ont fait un exposé de mise à jour, illustré par une présentation audiovisuelle, sur leurs plans d'automatisation et les progrès réalisés au sein de leurs

offices dans le domaine de l'automatisation de l'information en matière de propriété industrielle depuis leur dernier exposé, fait à la deuxième et à la septième session, respectivement. Le Bureau international a fait un exposé sur son système de traitement d'image et de publication assistée par ordinateur (DICAPS), destiné au traitement des demandes internationales déposées dans le cadre du PCT, et sur les systèmes informatiques de son service d'enregistrement international des marques. La délégation de l'Allemagne a présenté deux nouveaux disques compacts ROM : ESPACE-DE et PATOS (OSA, PSA). La délégation de la Hongrie a fait la démonstration d'un échantillon d'une base de données du disque compact ROM IPC:CLASS.

Le comité a examiné la demande du Bureau international tendant à inscrire au programme de travail du PCIPI pour la période biennale 1992-1993 l'élaboration d'une norme de l'OMPI relative à la présentation sous une forme déchiffrable par machine des listages de séquences de nucléotides et d'acides aminés. Il a décidé d'inscrire cette nouvelle tâche au programme de travail du PCIPI et de la confier au

* Les dénominations des Etats utilisées dans le présent document sont celles qui étaient en vigueur au moment de l'événement considéré.

Groupe de travail sur l'information générale (PCIPI/GI).

Le comité a examiné les demandes présentées par le Danemark, la Finlande et la Suède et tendant à inclure dans la norme ST.3 de l'OMPI de nouveaux codes à deux lettres correspondant aux Etats baltes. Il a décidé d'inscrire au programme de travail du PCIPI pour la période biennale 1992-1993 une nouvelle tâche, à savoir la révision de la norme ST.3 de l'OMPI, et de confier cette tâche au PCIPI/GI.

Le comité a examiné la proposition faite par le PDG et a décidé de confier au PCIPI/GI une nouvelle tâche, consistant à étudier la nécessité d'une recommandation de l'OMPI concernant la correction et la modification des données relatives aux brevets.

Le comité a approuvé la recommandation du PCIPI/MI et a décidé de créer un nouveau groupe de travail *ad hoc* appelé «Groupe de travail *ad hoc* sur l'information en matière de marques» (PCIPI/TI), auquel il confierait 11 tâches. Il a décidé de recommander au directeur général de l'OMPI de convoquer la première session de ce groupe de travail pour la période allant du 30 mars au 3 avril 1992.

Le comité a décidé d'inscrire au programme de travail du PCIPI pour la période biennale 1992-1993 une nouvelle tâche relative à l'élaboration de dispositions types pour l'harmonisation de la présentation des demandes de brevet et de documents analogues déposés sous forme électronique ainsi que pour la présentation de leur contenu technique.

Le comité a décidé que sa dixième session se tiendra à Tokyo du 25 au 29 mai 1992.

II. Groupes de travail du PCIPI

Le *Groupe de travail sur l'information en matière de recherche du PCIPI (PCIPI/SI)* a tenu sa huitième session à Genève, du 25 novembre au 6 décembre 1991. Il a examiné 64 projets de révision, dont 31 avaient trait au domaine de la mécanique, 21 au domaine de l'électricité et 12 au domaine de la chimie. Des modifications de fond ont été apportées à la sous-classe B 09 C relative à l'assainissement des sols pollués. Le groupe de travail a achevé ses travaux visant à uniformiser l'emploi de l'expression «en soi» dans la CIB et a poursuivi ses travaux sur l'introduction, dans la classe G 05 axée sur la fonction, en ce qui concerne la notion de «commande», de renvois à des endroits axés sur l'application situés ailleurs dans la CIB.

Le *Groupe de travail ad hoc sur la gestion de l'information en matière de propriété industrielle du PCIPI (PCIPI/MI)* a tenu sa huitième session à Genève, du 9 au 13 décembre 1991. Le Bureau international a rendu compte de la troisième session du PCIPI et le groupe de travail a pris note des décisions et conclusions du comité.

Le groupe de travail a pris note du rapport d'activité sur la présentation synoptique des différentes éditions de la CIB sur disque compact ROM et a souligné qu'il importe de mettre à la disposition des offices de propriété industrielle des fichiers isolés contenant les données structurées.

Le groupe de travail a pris note des mesures prises par les organes directeurs de l'OMPI, à la suite des recommandations et des conclusions du Séminaire sur la coopération internationale et l'utilisation de l'ordinateur dans le domaine des marques (tenu par le PCIPI à Washington du 27 au 31 mai 1991) à propos de la création éventuelle d'un groupe de travail sur l'information en matière de marques. Le groupe de travail a convenu en conséquence de recommander au Comité exécutif de coordination l'inscription au programme de travail du PCIPI pour la période biennale 1992-1993 des 11 tâches ci-après relatives à l'information en matière de marques, ainsi que la création d'un groupe de travail *ad hoc* sur l'information en matière de marques qui serait chargé de ces tâches : échange d'informations relatives à l'évolution de l'automatisation dans le domaine de l'information en matière de marques; mesures de contrôle de la qualité en ce qui concerne l'introduction et la validation des données; systèmes de recherche et méthodes d'examen en ce qui concerne les marques; données bibliographiques minimales relatives aux demandes d'enregistrement de marques et aux enregistrements correspondants; manière de désigner les diverses éditions des classifications dans les bulletins officiels des marques; numérotation des demandes d'enregistrement de marques et des enregistrements correspondants; format de bande magnétique pour l'échange de données bibliographiques relatives aux demandes d'enregistrement de marques et aux enregistrements correspondants; saisie des éléments figuratifs des marques; normes techniques minimales concernant les systèmes de recherche en ligne ou sur disque compact ROM dans le domaine des marques; contenu et présentation des bulletins officiels des marques; dépôt électronique et transmission d'informations relatives aux marques entre bases de données par l'intermédiaire des réseaux de télécommunication.

En ce qui concerne la tâche relative aux demandes de brevet déposées sous forme électronique, le groupe de travail a relevé l'urgence qu'elle revêt compte tenu des progrès récents de l'automatisation au sein des offices de propriété industrielle. Il examinera à sa prochaine session une étude recensant les besoins actuels et envisagés en ce qui concerne le dépôt électronique des demandes de brevet.

Le groupe de travail a approuvé les propositions de révision des questionnaires et des tableaux figurant dans les publications A et B des *Statistiques de propriété industrielle* de l'OMPI.

Systèmes d'enregistrement administrés par l'OMPI

Union de Paris*

**Communications effectuées par
le Bureau international de l'OMPI
en vertu de l'article 6ter
de la Convention de Paris pour
la protection de la propriété industrielle**

En 1991, le Bureau international a reçu quatre communications de pays membres de l'Union de Paris et quatre communications de la part d'organisations.

*Armoiries, drapeaux et autres emblèmes d'Etat
des pays de l'Union de Paris; signes
et poinçons officiels de contrôle
et de garantie adoptés par ces pays*

(Liste au 31 décembre 1991)

Notes

— N° 651, du 1^{er} février 1967, relative aux armoiries, drapeaux et autres emblèmes d'Etat, ainsi qu'aux signes et poinçons officiels de contrôle et de garantie adoptés par l'Allemagne (République fédérale d'), l'Autriche, le Canada, l'Italie, le Japon, le Liban, le Liechtenstein, les Pays-Bas, la République démocratique allemande et la Suisse.

— N° 664, du 8 juin 1967, relative à l'emblème et au drapeau de la République populaire hongroise, à l'emblème de sa capitale et aux poinçons officiels de garantie pour les ouvrages en métaux précieux.

— N° 667, du 11 juillet 1967, relative aux armoiries, drapeaux, et autres emblèmes d'Etat, signes et poinçons officiels de contrôle et de garantie de la République socialiste fédérative de Yougoslavie.

— N° 668, du 12 juillet 1967, relative à une «marque monétaire» (signe destiné à être apposé sur toutes les monnaies et médailles) des Pays-Bas.

— N° 674, du 25 août 1967, relative aux emblèmes d'Etat d'Israël.

— N° 705, du 18 décembre 1967, relative aux armoiries et au drapeau de l'Union soviétique, aux armoiries et aux drapeaux des Républiques socialistes soviétiques, aux pavillons des forces navales soviétiques et à un signe officiel de contrôle et de garantie adopté par ce pays.

— N° 768, du 12 septembre 1968, relative aux armoiries, au drapeau et au sceau public du Malawi.

— N° 783, du 5 novembre 1968, relative au poinçon officiel de la Monnaie de Paris communiqué par la France.

— N° 813, du 22 janvier 1969, relative aux armoiries du Canada.

— N° 818, du 18 février 1969, relative aux emblèmes du Ministère du tourisme d'Israël.

— N° 821, du 14 mars 1969, relative au symbole du centenaire du Canada.

— N° 1068, du 27 juillet 1970, relative aux signes et poinçons officiels de contrôle et de garantie en usage en Tchécoslovaquie.

— N° 1186, du 1^{er} février 1971, relative aux marques officielles de garantie du fromage, de 1970, en usage aux Pays-Bas.

— N° 1201, du 2 mars 1971, relative au signe officiel de garantie pour la promotion des exportations «SPANIA», communiqué par l'Espagne.

— N° 1234, du 26 avril 1971, relative aux armoiries et aux drapeaux officiels de l'Iran.

— N° 1332, du 1^{er} novembre 1971, relative à certains emblèmes d'Etat du Royaume-Uni.

— N° 1382, du 21 février 1972, relative aux drapeaux, emblèmes et poinçons de Malte.

— N° 1489, du 26 juillet 1972, relative aux armoiries, drapeaux et emblèmes de Malte.

— N° 1533, du 17 octobre 1972, relative à l'emblème utilisé par l'Institut algérien de la vigne et du vin.

— N° 1539, du 17 octobre 1972, relative au poinçon officiel de contrôle et de garantie des exportations fruitières du Liban.

— N° 1655, du 27 mars 1973, relative au sceau de l'Etat algérien, à l'emblème algérien des collectivités locales et à l'emblème algérien de la protection civile.

— N° 1678, du 3 mai 1973, relative au drapeau et aux armoiries de la République de Cuba.

— N° 1695, du 8 mai 1973, relative à l'emblème du Ministère du tourisme d'Israël.

— N° 1793, du 19 novembre 1973, relative au poinçon commun prévu par la Convention sur le contrôle et le poinçonnement des ouvrages en métaux précieux adopté par l'Autriche, la Finlande, la Norvège, le Royaume-Uni et la Suède.

— N° 1874, du 22 février 1974, relative à l'emblème dénommé «the Queen's Award to Industry Emblem» du Royaume-Uni.

* Les dénominations des Etats utilisées dans le présent document sont celles qui étaient en vigueur au moment de l'événement considéré.

– N° 2125, du 28 janvier 1975, relative aux armoiries, drapeaux et autres emblèmes d'Etat, signes et poinçons officiels de contrôle et de garantie du Danemark.

– N° 2170, du 17 mars 1975, relative au poinçon commun prévu par la Convention sur le contrôle et le poinçonnement des ouvrages en métaux précieux, adopté par la Suisse. Cette note fait suite à la note N° 1793.

– N° 2270, du 22 juillet 1975, relative aux marques officielles de contrôle pour le beurre et la poudre de lait des Pays-Bas.

– N° 2450, du 15 mars 1976, relative au Grand Sceau des Etats-Unis d'Amérique, à l'emblème du bicentenaire de la Révolution américaine et à l'emblème du service postal des Etats-Unis d'Amérique.

– N° 2522, du 2 juillet 1976, relative à l'emblème dénommé «the Queen's Award for Export Achievement» et à l'emblème dénommé «the Queen's Award for Technological Achievement» du Royaume-Uni.

– N° 2792, du 31 mars 1977, relative à l'emblème de Malte, au sceau officiel de Malte et à l'emblème de l'office de contrôle de la vente du lait et à des modifications devant être apportées aux communications faites par les circulaires N°s 1382 et 1489.

– N° 2849, du 10 juin 1977, relative à divers emblèmes des Etats-Unis d'Amérique.

– N° 2979, du 7 novembre 1977, relative au sceau officiel du Département de l'énergie des Etats-Unis d'Amérique.

– N° 3494, du 12 juin 1979, relative à l'emblème officiel de l'Administration nationale de l'aéronautique et de l'espace des Etats-Unis d'Amérique.

– N° 3728, du 6 novembre 1980, relative à trois signes officiels de la Belgique.

– N° 3778, du 27 février 1981, relative aux marques officielles de contrôle pour les œufs fermiers et le bacon des Pays-Bas.

– N° 3799, du 18 mars 1981, relative aux poinçons officiels de contrôle et de garantie du Brésil pour les métaux précieux.

– N° 3812, du 29 mai 1981, relative à trois signes officiels de contrôle de la Tchécoslovaquie.

– N° 3837, du 9 septembre 1981, relative au symbole de qualité et d'origine du café du Brésil.

– N° 3852, du 12 novembre 1981, relative à une marque d'Etat de qualité de la République de Cuba.

– N° 3958, du 19 août 1982, relative au drapeau national, à l'emblème d'Etat et à d'autres signes officiels de la République de Corée.

– N° 3976, du 19 octobre 1982, relative aux armoiries, au drapeau et à d'autres emblèmes d'Etat de la Principauté de Monaco.

– N° 3979, du 8 novembre 1982, relative à un signe officiel de contrôle et de garantie adopté par le Portugal pour les tissus, dentelles, broderies et tapisseries.

– N° 4048, du 17 mai 1983, relative à une marque de contrôle et de garantie adoptée par l'Espagne pour les produits industriels.

– N° 4115, du 30 novembre 1983, relative au drapeau et aux armoiries du Mexique, ainsi qu'à un signe officiel de contrôle de qualité (sous trois formes différentes).

– N° 4205, du 7 juin 1984, relative à un signe officiel garantissant l'origine, la qualité, les catégories et le conditionnement des produits agricoles tunisiens destinés à l'exportation.

– N° 4219, du 12 juillet 1984, relative à un label de vin de qualité autrichien, en langues allemande, anglaise et française.

– N° 4296, du 18 janvier 1985, relative à une liste d'emblèmes d'Etat et de signes et poinçons officiels de contrôle et de garantie adoptés par la Suède.

– N° 4304, du 15 février 1985, relative aux emblèmes d'Etat de l'Irlande.

– N° 4319, du 22 avril 1985, relative à une marque nationale de qualité de la République socialiste du Viet Nam.

– N° 4404, du 13 septembre 1985, relative au logo qui constitue le signe officiel de la monnaie royale canadienne pour le programme de la monnaie olympique de 1988 à Calgary.

– N° 4475, du 13 mars 1986, relative au poinçon commun prévu par la Convention sur le contrôle et le poinçonnement des ouvrages en métaux précieux adopté par l'Irlande et le Portugal. Cette note fait suite aux notes N°s 1793 et 2170.

– N° 4517, du 31 juillet 1986, relative aux armoiries, couleurs, sceaux et emblèmes du Liechtenstein.

– N° 4586, du 11 février 1987, relative à une marque nationale de contrôle pour le contrôle et la garantie des produits agricoles frais de Chypre.

– N° 4723, du 2 décembre 1987, relative à une marque nationale de qualité de l'Iraq, utilisée pour tous les produits nationaux d'origine iraquienne.

– N° 4728, du 17 décembre 1987, relative à une marque nationale de contrôle pour le contrôle et la garantie des produits agricoles frais de Chypre. Cette communication remplace celle qui a été faite par la note N° 4586, du 11 février 1987.

– N° 4798, du 5 avril 1988, relative au poinçon commun prévu par la Convention sur le contrôle et le poinçonnement des ouvrages en métaux précieux adopté par le Danemark. Cette note fait suite aux notes N°s 1793, 2170 et 4475.

– N° 4813, du 19 mai 1988, relative au drapeau de Cuba.

– N° 4995, du 8 mai 1989, relative à l'emblème de Malte et au sceau officiel de Malte, dans leur nouvelle forme, ainsi qu'au drapeau personnel du président.

– N° 5060, du 30 août 1989, relative à l'emblème et au drapeau des forces de police de Malte.

– N° 5140, du 12 mars 1990, relative aux armoiries, au drapeau national et au drapeau d'Etat de Finlande.

– N° 5276, du 27 mars 1991, informant que la protection n'est plus requise pour l'emblème de l'Office de contrôle de la vente du lait de Malte qui a fait l'objet de la note N° 1382 du 21 février 1972 et de la note N° 2792 du 31 mars 1977.

– N° 5320, du 25 juillet 1991, relative aux armoiries (en couleur) et aux emblèmes (en noir et blanc) du Commonwealth d'Australie.

– N° 5331, du 18 septembre 1991, relative à quatre signes officiels de contrôle de la Tchécoslovaquie et renonçant à la protection des signes officiels de contrôle faisant l'objet de la note N° 3812, du 29 mai 1981.

– N° 5328, du 2 octobre 1991, relative au label nordique pour l'environnement de la Finlande.

– N° 5354, du 16 janvier 1992, relative à une marque nationale de conformité aux normes tunisiennes.

*Armoiries, drapeaux et autres emblèmes,
sigles et dénominations des organisations
internationales intergouvernementales*

Notes

– N° 645, du 5 décembre 1966, relative aux armoiries, drapeaux et autres emblèmes, sigles et dénominations de 17 organisations internationales intergouvernementales :

- Conseil oléicole international (COI)
- Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)
- Organisation mondiale de la santé (OMS)
- Organisation internationale du Travail (OIT)
- Fonds monétaire international
- Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM)
- Organisation des Nations Unies (ONU)
- Bureaux internationaux réunis pour la protection de la propriété intellectuelle (BIRPI)
- Organisation météorologique mondiale (OMM)
- Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (OAA)
- Organisation européenne pour la mise au point et la construction de lanceurs d'engins spatiaux (CECLES)
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
- Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)
- Office africain et malgache de la propriété industrielle (OAMPI)
- Banque des règlements internationaux (BRI)

– Association latino-américaine de libre-échange (ALALE).

– N° 659, du 10 mars 1967, relative au sceau et à la dénomination de l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire.

– N° 682, du 27 septembre 1967, relative à l'emblème, à la dénomination et au sigle de l'Organisation météorologique mondiale.

– N° 699, du 8 novembre 1967, relative à l'emblème, à la dénomination et au sigle de l'Union postale universelle.

– N° 713, du 15 janvier 1968, relative aux emblèmes, sigles et dénominations de l'Association européenne de libre-échange, ainsi que de l'Association entre ses membres et la République de Finlande.

– N° 882, du 14 août 1969, et N° 925, du 18 novembre 1969, relatives à la dénomination, au sigle, à l'emblème et au sceau de l'Organisation commune africaine et malgache (OCAM).

– N° 967, du 4 février 1970, relative à la dénomination, au sigle et à l'emblème de l'Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne (Eurocontrol).

– N° 980, du 19 février 1970, relative à l'emblème du Bureau international des expositions.

– N° 1028, du 23 avril 1970, relative au nouvel emblème N° 1 de l'Association européenne de libre-échange et de l'Association entre ses membres et la République de Finlande.

– N° 1038, du 22 mai 1970, relative à l'emblème de l'organisation dénommée «Organization of the Petroleum Exporting Countries».

– N° 1040, du 29 mai 1970, et N° 1061, du 27 juillet 1970, relatives à l'emblème, au sceau, à la dénomination et au sigle de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle.

– N° 1166, du 21 décembre 1970, relative au sigle de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales.

– N° 1640, du 26 février 1973, relative au drapeau de l'Union postale universelle.

– N° 1780, du 23 octobre 1973, relative au nouvel emblème N° 1 de l'Association européenne de libre-échange et de l'Association entre ses membres et la République de Finlande. Ce nouvel emblème remplace l'emblème communiqué par la note N° 1028, du 23 avril 1970.

– N° 1915, du 26 avril 1974, relative à l'emblème, au sceau, à la dénomination et au sigle, en langue arabe, de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle.

– N° 2053, du 15 novembre 1974, relative à la dénomination, au sigle et à l'emblème du Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM).

– N° 2127, du 28 janvier 1975, relative à l'emblème du Commonwealth.

– N° 2160, du 26 février 1975, relative au nom, au sigle, à l'emblème et au sceau de l'Organisation de l'aviation civile internationale.

– N° 2226, du 15 mai 1975, relative à l'emblème du Commonwealth, précisant la manière de présenter l'emblème du Commonwealth communiqué par circulaire N° 2127, du 28 janvier 1975.

– N° 2338, du 5 novembre 1975, relative à l'emblème et au sigle (UNICEF) du Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

– N° 2604, du 23 septembre 1976, relative à la dénomination, au sigle et à l'emblème de l'Agence spatiale européenne.

– N° 2606, du 23 septembre 1976, relative aux noms, au sceau et à l'emblème de l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire.

– N° 2903, du 18 août 1977, relative à la dénomination, au sigle et à l'emblème de la Conférence européenne des administrations des postes et des télécommunications.

– N° 3265, du 11 septembre 1978, relative à la dénomination, au sigle, à l'emblème et au drapeau de l'Organisation européenne pour des recherches astronomiques dans l'hémisphère austral.

– N° 3274, du 3 octobre 1978, relative aux dénominations et emblèmes utilisés par l'Agence spatiale européenne dans le cadre de ses trois programmes intitulés, respectivement, «SPACE-LAB», «ARIANE» et «METEOSAT».

– N° 3359, du 13 décembre 1978, relative à la dénomination, au sigle et à l'emblème de l'Organisation internationale pour la coopération économique, scientifique et technique dans le domaine de l'industrie électrotechnique «INTERELECTRO».

– N° 3536, du 15 octobre 1979, relative à l'emblème de l'Organisation européenne des brevets, ainsi qu'à la dénomination et au sigle (en allemand, anglais et français) de l'Organisation européenne des brevets et de l'Office européen des brevets.

– N° 3552, du 16 octobre 1979, relative à une décision de l'Assemblée et de la Conférence de représentants de l'Union de Paris concernant les dénominations et emblèmes communiqués par la circulaire N° 3274, du 3 octobre 1978.

– N° 3556, du 4 octobre 1979, relative au signe distinctif et à l'emblème du Conseil de l'Europe.

– N° 3576, du 9 novembre 1979, relative à la dénomination, au sigle et à l'emblème du Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM) tels qu'ils ont été modifiés depuis la communication faisant l'objet de la circulaire N° 2053, du 15 novembre 1974.

– N° 3593, du 19 décembre 1979, relative aux dénominations et sigles de la Communauté européenne de l'énergie atomique, de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne du charbon et de l'acier et à l'emblème adopté par la Commission des Communautés européennes.

– N° 3612, du 31 janvier 1980, relative au sigle «ESARIPO» de l'Organisation de la propriété industrielle de l'Afrique anglophone.

– N° 3645, du 6 juin 1980, relative à la dénomination, au sigle et à l'emblème du Fonds international de développement agricole.

– N° 3686, du 21 août 1980, relative à la dénomination, au sigle et à l'emblème de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement; à la dénomination, au sigle et à l'emblème de la Société financière internationale; à la dénomination, au sigle et à l'emblème de l'Association internationale de développement.

– N° 3740, du 1^{er} décembre 1980, relative à la dénomination, au sigle et à l'emblème du Fonds international de développement agricole.

– N° 3758, du 22 janvier 1981, relative à la dénomination, aux sigles, à l'emblème et au drapeau de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL).

– N° 3780, du 27 février 1981, relative à la dénomination, au sigle et à l'emblème de l'organisation dénommée «International Maritime Satellite Organization» (INMARSAT).

– N° 3797, du 18 mars 1981, relative à l'emblème, au drapeau, aux sigles et aux dénominations de l'Organisation mondiale du tourisme.

– N° 3832 Rev., du 22 septembre 1981, relative à la dénomination, au sigle et à l'emblème du Bureau Benelux des marques.

– N° 3834 Rev., du 22 septembre 1981, relative à la dénomination, au sigle et à l'emblème du Bureau Benelux des dessins ou modèles.

– N° 3963, du 24 août 1982, relative au nom, au sigle, à l'emblème et au drapeau de l'Organisation maritime internationale.

– N° 4028, du 22 mars 1983, relative à l'emblème, au sigle et à la dénomination (en anglais, français et espagnol) de l'Organisation internationale de télécommunications par satellites.

– N° 4070, du 30 juin 1983, relative à la dénomination, au sigle et au symbole (en français et en anglais) de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle.

– N° 4076, du 15 juillet 1983, relative à l'emblème communiqué par l'organisation dénommée «Nordic Council of Ministers» et destiné à être utilisé comme symbole de la coopération officielle entre les pays nordiques.

– N° 4099, du 12 septembre 1983, relative à la dénomination, au sigle et à l'emblème (en anglais et en arabe) de l'organisation dénommée «Arab Satellite Communications Organization».

– N° 4277, du 3 décembre 1984, relative à la dénomination en français et en espagnol et au sigle en français, anglais et espagnol du Fonds monétaire international.

– N° 4306, du 15 février 1985, relative à la dénomination en arabe de l'Organisation maritime internationale, en complément de la circulaire N° 3963 du 24 août 1982.

– N° 4330, du 28 mai 1985, concernant la dénomination en langues arabe et italienne et l'em-

blème modifié du Conseil oléicole international, en complément de la circulaire N° 411 du 9 avril 1962.

— N° 4414, du 15 octobre 1985, concernant le nouvel emblème communiqué par l'organisation dénommée «Nordic Council of Ministers» et destiné à être utilisé comme symbole de la coopération officielle entre les pays nordiques. Cette note annule et remplace la note N° 4076.

— N° 4455, du 10 janvier 1986, concernant le nouvel emblème N° 1 de l'Association européenne de libre-échange. Ce nouvel emblème remplace l'emblème communiqué par la note N° 1780, du 23 octobre 1973.

— N° 4498, du 27 mai 1986, relative au nom, au sigle, à l'emblème officiel et au drapeau du Bureau intergouvernemental pour l'informatique.

— N° 4733, du 18 janvier 1988, relative à l'emblème de l'organisation dénommée «International Joint Commission».

— N° 4843, du 18 juillet 1988, relative à la dénomination, au sigle et à l'emblème de l'Office international de la vigne et du vin.

— N° 4917, du 3 janvier 1989, relative à la dénomination, au sigle et à l'emblème du Grand quartier général des puissances alliées en Europe.

— N° 5136, du 6 mars 1990, relative à l'emblème et au drapeau de l'organisation dénommée «Association des producteurs de pétrole africains» (APPA).

— N° 5292, du 24 mai 1991, relative à la dénomination, au drapeau et au sigle et emblème (logotype) de l'Union postale des Amériques, de l'Espagne et du Portugal.

— N° 5333, du 11 novembre 1991, relative à la dénomination et à l'emblème de l'organisation «EUREKA».

— N° 5336, du 15 novembre 1991, relative au nouvel emblème N° 1 de l'Association européenne de libre-échange. Ce nouvel emblème remplace l'emblème communiqué par la circulaire N° 4455, du 10 janvier 1986.

— N° 5344, du 2 décembre 1991, relative à la dénomination, à l'emblème et au sceau, en langue chinoise, de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).

Union de Madrid*

L'Arrangement de Madrid (enregistrement international des marques) en 1991

Le *registre international des marques* existe matériellement sous la forme d'un ensemble de dossiers-papier contenant les diverses pièces constitutives de l'enregistrement international et d'une base de données informatisées dénommée SEMIRA (Système d'Enregistrement de Marques Internationales dans un Registre Automatisé).

Pour rationaliser la gestion et l'exploitation du fonds documentaire et pour améliorer et faciliter l'accès aux dossiers des enregistrements internationaux et la publication, le Bureau international a mis en place un système d'archivage et d'édition utilisant des disques optiques numériques dénommé MINOS (Marques Internationales Numérisées et Optiquement Sélectionnées).

Enregistrement des marques et tâches connexes. Le Bureau international a continué de s'acquitter des tâches prévues dans l'Arrangement de Madrid. En 1991, le nombre des enregistrements et renouvellements opérés a été de 20.791, représentant une diminution de 5,54 % par rapport à 1990, ce qui semble principalement dû aux conditions économiques moins

principalement dû aux conditions économiques moins favorables existant dans la plupart des pays membres. Le nombre des modifications portées au registre international des marques a été de 26.949 (1990 : 34.352) et le nombre des refus enregistrés, de 48.961 (1990 : 44.199).

Le tableau qui suit indique le nombre d'enregistrements et de renouvellements opérés en 1991, ventilé par pays d'origine du titulaire de l'enregistrement ou du titulaire de l'enregistrement renouvelé, avec les pourcentages correspondants.

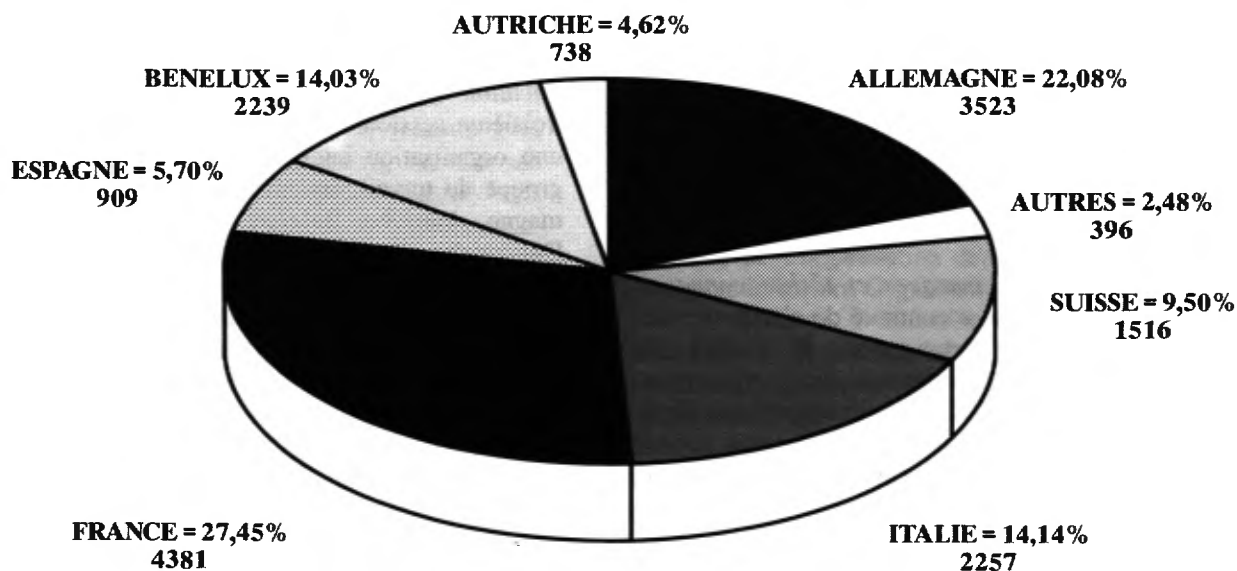
Réunions. En mai, le *Groupe de travail sur l'application du Protocole de Madrid de 1989* a tenu sa troisième session à Madrid. Les 34 Etats suivants et une organisation intergouvernementale, membres du groupe de travail, étaient représentés : Algérie, Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chine, Cuba, Danemark, Egypte, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Luxembourg, Maroc, Monaco, Mongolie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Soudan, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Union soviétique, Viet Nam, Yougoslavie, Communautés européennes (CE). Les Etats suivants étaient représentés en qualité d'observateurs : Etats-Unis d'Amérique, Norvège, République de Corée. Ont aussi participé à la session en qualité d'observateurs le représentant du Bureau Benelux des marques (BBM) et les représentants des

* Les dénominations des Etats utilisées dans le présent document sont celles qui étaient en vigueur au moment de l'événement considéré.

Répartition des enregistrements internationaux par pays d'origine et des renouvellements par pays du titulaire

Pays d'origine ou Pays du titulaire	Enregistrements		Renouvellements		Enreg./Renouv.	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Algérie	-	-	-	-	-	-
Allemagne	3 523	22,08	1 578	32,66	5 101	24,53
Autriche	738	4,62	160	3,31	898	4,32
Benelux	2 239	14,03	373	7,72	2 612	12,56
Bulgarie	5	0,03	-	-	5	0,02
Chine	58	0,36	-	-	58	0,28
Cuba	4	0,03	-	-	4	0,02
Égypte	8	0,05	-	-	8	0,04
Espagne	909	5,70	294	6,08	1 203	5,79
France	4 381	27,45	1 177	24,36	5 558	26,73
Hongrie	28	0,18	29	0,60	57	0,28
Italie	2 257	14,14	395	8,18	2 652	12,76
Liechtenstein	62	0,39	20	0,41	82	0,40
Maroc	10	0,06	6	0,12	16	0,08
Monaco	52	0,33	13	0,27	65	0,31
Mongolie	-	-	-	-	-	-
Pologne	3	0,02	-	-	3	0,01
Portugal	21	0,13	48	0,99	69	0,33
République populaire démocratique de Corée ..	11	0,07	-	-	11	0,05
Roumanie	2	0,01	10	0,21	12	0,06
Saint-Marin	3	0,02	-	-	3	0,01
Soudan	-	-	-	-	-	-
Suisse	1 516	9,50	642	13,29	2 158	10,38
Tchécoslovaquie	54	0,34	81	1,68	135	0,65
Union soviétique	20	0,12	-	-	20	0,10
Viet Nam	-	-	-	-	-	-
Yougoslavie	55	0,34	6	0,12	61	0,29
Total	15 959	100	4 832	100	20 791	100

Enregistrements par pays d'origine



18 organisations non gouvernementales suivantes : Association Benelux des conseils en marques et modèles (BMM); Association des praticiens des Communautés européennes dans le domaine des marques (ECTA); Association européenne des industries de produits de marque (AIM); Association française des praticiens du droit des marques et des modèles (APRAM); Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI); Chambre de commerce internationale (CCI); Chambre des spécialistes en marques et modèles (CSMM), France; Chambre fédérale des conseils en brevets (FCPA), Allemagne; Chartered Institute of Patent Agents (CIPA), Royaume-Uni; Comité des instituts nationaux des agents de brevets (CNIPA); Fédération de l'industrie allemande (BDI); Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI); Institute of Trade Mark Agents (ITMA), Royaume-Uni; The United States Trademark Association (USTA); Trade Marks, Patents and Designs Federation (TMPDF), Royaume-Uni; Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe (UNICE); Union des fabricants pour la protection internationale de la propriété industrielle et artistique (UNIFAB), France; Union des praticiens européens en propriété industrielle (UPEPI).

Cette session coïncidait avec le centenaire de l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques. La célébration de ce centenaire a été marquée par un *acto solemne* que Leurs Majestés le roi et la reine d'Espagne ont honoré de leur présence.

Etant donné que le groupe de travail avait examiné lors de sa deuxième session, en novembre 1990, un projet précédent des règles 1 à 13 du projet de règlement d'exécution de l'Arrangement de Madrid et du Protocole de Madrid, il a été convenu de commencer avec l'examen du projet de règle 14, examen qui s'est poursuivi jusqu'au projet de règle 32. Par manque de temps, les règles 33 à 36 et l'annexe n'ont pas été examinées au cours de la session. Toutefois, le Bureau international a pris en considération les observations faites au sujet de ces

textes pour élaborer le nouveau projet de règlement d'exécution, qui a été soumis au groupe de travail lors de sa quatrième session.

En novembre, le *Groupe de travail sur l'application du Protocole de Madrid de 1989* a tenu sa quatrième session, à Genève. Les 34 Etats suivants et une organisation intergouvernementale, membres du groupe de travail, étaient représentés : Algérie, Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chine, Cuba, Danemark, Egypte, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Luxembourg, Maroc, Monaco, Mongolie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Soudan, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Union soviétique, Viet Nam, Yougoslavie, CE. Les Etats suivants étaient représentés en qualité d'observateurs : Burundi, Chili, Etats-Unis d'Amérique, Mexique, Norvège, République de Corée. Ont aussi participé à la session en qualité d'observateurs le représentant du BBM et les représentants de 18 organisations non gouvernementales (AIM, AIPPI, APRAM, BDI, CCI, CIPA, CNIPA, CSMM, ECTA, FICPI, Instituto Nazionale per la Difesa, Identificazione e Certificazione dei Marchi Autentici (INDICAM), ITMA, The New York Patent, Trademark and Copyright Law Association, Inc. (NYPTC), TMPDF, UNICE, UNIFAB, UPEPI, USTA).

Le groupe de travail a examiné l'ensemble du projet de règlement d'exécution soumis par le Bureau international. Il sera convoqué pour une cinquième session en 1992, essentiellement pour examiner les projets des formulaires officiels qui devront être utilisés en vertu du règlement d'exécution.

Services d'information. La revue *Les Marques internationales* (éditée sur papier, sur microfiches et sur support informatique), dans laquelle sont publiés des avis relatifs aux enregistrements de marques, aux renouvellements, aux modifications, aux refus et aux invalidations inscrits au registre international, a continué de paraître chaque mois.

Union de La Haye

L'Arrangement de La Haye (dépôt international des dessins et modèles industriels) en 1991

Réception des dessins et modèles industriels et tâches connexes. L'OMPI a continué de s'acquitter des tâches prévues par l'Arrangement de La Haye, et en particulier de l'enregistrement et de la publication mensuelle (dans la revue *Bulletin des dessins et modèles internationaux/International Designs Bulletin*) des dessins et modèles industriels déposés auprès d'elle. Au cours de l'année 1991, le nombre total des

dépôts de dessins et modèles industriels et des renouvellements et prolongations a été de 4.364, soit une augmentation de 1,7 % par rapport à 1990.

Réunions. Le *Comité d'experts sur le développement de l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels* a tenu sa première session du 8 au 10 avril 1991 à Genève. Les huit Etats suivants, membres de l'Union de La Haye, étaient représentés à la session : Allemagne, Espagne, France, Indonésie, Italie, Luxem-

bourg, Pays-Bas, Suisse. Les 13 Etats suivants, membres de l'Union de Paris, étaient représentés par des observateurs: Algérie, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Grèce, Iran (République islamique d'), Irlande, Japon, Libye, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Suède. Des représentants de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), du Bureau Benelux des dessins ou modèles (BBDM) et de la Commission des Communautés européennes (CCE) ont participé à la session en qualité d'observateurs.

Le comité d'experts a examiné le document établi par le Bureau international et intitulé «Possibilités

d'améliorer le système de dépôt international des dessins et modèles industriels»; un document d'information en anglais, intitulé «Information on Certain Provisions in National Laws for the Protection of Industrial Designs», a aussi été distribué au commencement de la session.

Le comité d'experts a décidé de poursuivre ses travaux en vue d'adopter pour l'Arrangement de La Haye une solution qui permette à la fois d'étendre l'utilisation du système de dépôt international des dessins et modèles industriels et d'amener de nouvelles parties contractantes à adhérer à cet arrangement.

Activités de l'OMPI dans le domaine de la propriété industrielle spécialement conçues pour les pays en développement

Afrique

Séminaire

Séminaire national sur la propriété industrielle (Gabon). Un séminaire national sur la propriété industrielle, organisé par l'OMPI, s'est tenu les 5 et 6 décembre 1991 à Libreville. Ce séminaire visait à mieux faire comprendre le rôle de la propriété industrielle dans le développement du pays. Il a été suivi par une cinquantaine de participants gabonais venant des secteurs public et privé (administrations, universités, chambre de commerce, entreprises privées) ainsi que par des inventeurs et des chercheurs, à titre individuel. Le directeur général de l'OMPI a ouvert le séminaire et les exposés ont été présentés par deux consultants français de l'OMPI et un fonctionnaire de l'Organisation.

Assistance en matière de législation et de modernisation de l'administration

Gabon. Parallèlement au séminaire national sur la propriété industrielle qui s'est tenu à Libreville les 5 et 6 décembre 1991, le directeur général s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux de la coopération entre l'OMPI et le Gabon. Le directeur général a été reçu par le premier ministre gabonais.

Guinée. En décembre 1991, un consultant de l'OMPI venant de l'Office européen des brevets

(OEB) s'est rendu en mission à Conakry en vue de donner des conseils sur le renforcement du service de propriété industrielle. Cette mission a servi de cadre à l'examen d'une proposition de projet national, comprenant des recommandations en matière d'informatisation; ce projet est actuellement mis au point en vue d'être soumis aux pouvoirs publics et au PNUD. Cette mission était financée au titre du projet régional du PNUD pour l'Afrique.

Guinée équatoriale. Sur la demande des autorités nationales, un plan général de la loi proposée en matière de propriété industrielle a été envoyé à ces autorités par le Bureau international en décembre 1991.

Mali. En décembre 1991, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Bamako, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux de l'assistance de l'OMPI au Mali en vue du renforcement de l'administration chargée de la propriété industrielle, et notamment de la création du noyau d'un centre d'information et de documentation en matière de brevets, d'un mécanisme pour la promotion de la capacité nationale en matière d'innovation et d'un mécanisme d'enregistrement des contrats de licence.

République-Unie de Tanzanie. En décembre 1991, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Dar

es-Salaam, où ils se sont entretenus avec des fonctionnaires nationaux de l'éventuelle adhésion de ce pays à d'autres traités administrés par l'OMPI et de la modernisation de l'office de la propriété industrielle.

Sénégal. En décembre 1991, un consultant de l'OMPI venant de l'OEB s'est rendu en mission à Dakar pour étudier les moyens d'informatiser les tâches administratives du Service de la propriété industrielle et de la technologie et élaborer un plan

dans cette optique. Cette mission était financée au titre du projet régional du PNUD pour l'Afrique.

Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI). En décembre 1991, un consultant français de l'OMPI s'est rendu en mission au siège de l'OAPI, à Yaoundé, afin d'examiner les tâches de l'organisation touchant à l'impression et à la publication et de donner des conseils à ce sujet. Cette mission était financée au titre du projet régional du PNUD pour l'Afrique.

Pays arabes

Arabie saoudite. En décembre 1991, un consultant allemand de l'OMPI s'est rendu en mission à la Cité du Roi Abdul-Aziz pour la science et la technique, à Riyad, pour faire le point sur le classement et l'examen en matière de brevets en Arabie saoudite et dispenser une formation en ce qui concerne l'instruction des demandes de brevet au personnel de la cité en question. Cette mission était financée au titre du projet régional du PNUD pour les pays arabes.

Maroc. En décembre 1991, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de projets complémentaires relatifs à la modernisation de l'office national de la propriété industrielle dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

Asie et Pacifique

Cambodge. Sur la demande du gouvernement, le Bureau international a envoyé, en décembre 1991,

des renseignements relatifs à la législation sur les marques de certains pays.

Amérique latine

Séminaires

Séminaire régional sur la propriété industrielle et l'innovation dans les universités et les centres de recherche scientifique. Ce séminaire, organisé par l'OMPI avec le concours du PNUD, s'est tenu à Buenos Aires les 12 et 13 décembre 1991; il a réuni 10 participants venant du Brésil, du Chili, de Colombie, du Costa Rica, du Mexique et d'Uruguay et 30 participants venant des secteurs public et privé argentins. Les exposés ont été présentés par quatre consultants de l'OMPI venant des Etats-Unis d'Amérique, de France et du Mexique, par trois experts argentins et par un fonctionnaire de l'Organisation.

Onzième séminaire sur la propriété industrielle pour les pays en développement. Un séminaire sur la propriété industrielle pour les pays en développement, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Institut national de la propriété industrielle (INPI)

du Brésil et avec le concours du PNUD, s'est tenu du 2 au 15 décembre 1991 à Rio de Janeiro. Ce séminaire annuel avait pour but de dispenser une formation en matière de propriété industrielle, notamment sur le plan de l'information en matière de brevets. Il a réuni 15 participants venant des 10 pays suivants: Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Guinée-Bissau, Mexique, Nicaragua, Panama, Pérou, Venezuela. La formation a été assurée par des fonctionnaires brésiliens. Un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé.

Voyages d'étude organisés par l'OMPI

En décembre 1991, deux fonctionnaires nationaux brésiliens se sont rendus au siège de l'OMPI, à l'Office espagnol de la propriété industrielle et à l'OEB (Vienne, Munich et La Haye) pour étudier les activités relatives à la production de documents de brevet sur disques compacts ROM. L'un d'eux s'est

aussi rendu à l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique à Washington. Ce voyage d'étude était financé dans le cadre du projet national du PNUD.

Assistance en matière de législation et de modernisation de l'administration

Argentine. En décembre 1991, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Buenos Aires, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux de la coopération technique future entre l'OMPI et l'Argentine ainsi qu'entre l'OMPI et les pays du MERCOSUR (Marché commun sud-américain).

Brésil. Parallèlement au séminaire sur la propriété industrielle pour les pays en développement qui s'est tenu à Rio de Janeiro en décembre 1991, le fonctionnaire de l'OMPI qui était présent à ce séminaire s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux brésiliens de divers aspects de la coopération pour l'année 1992, dont la tenue d'un séminaire national destiné à promouvoir l'utilisation du PCT au Brésil et la coopération entre l'OMPI et les pays du MERCOSUR.

Chili. En décembre 1991, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Santiago, où il s'est entretenu avec les autorités nationales des résultats du projet d'assistance préparatoire financé par le PNUD portant sur la création d'un institut autonome de la propriété industrielle au Chili, ainsi que de la suite à donner à ce projet.

Costa Rica. En décembre 1991, un consultant mexicain de l'OMPI s'est rendu en mission à San José afin de recueillir des informations et de donner des conseils à des entreprises nationales sur l'élaboration de descriptifs techniques fondés sur l'information en matière de brevets.

Cuba. En décembre 1991, un consultant argentin de l'OMPI s'est rendu en mission à La Havane pour aider l'Office national des inventions, de l'information technique et des marques (ONIITEM) à installer

des systèmes automatisés pour les activités en matière de brevets et de marques. Cette mission était financée dans le cadre du projet régional du PNUD.

Mexique. En décembre 1991, un fonctionnaire mexicain s'est entretenu, au siège de l'OMPI, d'un plan de modernisation de la Direction générale du développement technique.

Pérou. En décembre 1991, deux consultants de l'OMPI, l'un argentin et l'autre vénézuélien, se sont rendus en mission à Lima pour aider la Direction de la propriété industrielle de l'Institut de recherche technique industrielle et de normalisation technique (ITINTEC) à installer des systèmes automatisés pour les activités en matière de brevets et de marques. Cette mission était financée dans le cadre du projet régional du PNUD.

Uruguay. En décembre 1991, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Montevideo, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux des questions suivantes : résultats du projet national financé par le PNUD ; programme de travail pour 1992 en ce qui concerne ce projet ; coopération future en vue de la création proposée d'un institut autonome de la propriété industrielle en Uruguay ; adhésion éventuelle de l'Uruguay à des traités administrés par l'OMPI ; coopération entre l'OMPI et les pays du MERCOSUR dans le domaine de la propriété industrielle.

Projet commun de l'OMPI, de l'Office espagnol de la propriété industrielle et de l'OEB pour la production d'un disque compact ROM expérimental contenant les premières pages des demandes de brevet et des brevets latino-américains. Une réunion destinée à faire le point de l'état d'avancement de ce projet s'est tenue au siège de l'OMPI, à Genève, le 18 décembre 1991 ; elle a été suivie par des fonctionnaires de l'OMPI, de l'Office espagnol de la propriété industrielle et de l'OEB. Le disque expérimental sera disponible au cours du premier trimestre de 1992.

Coopération pour le développement (en général)

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Réunion consultative interorganisations (New York). Du 2 au 4 décembre 1991, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé à cette réunion, durant laquelle il a été question de l'état des ressources du PNUD et de l'application des décisions adoptées en juin 1991 par le Conseil d'administration du PNUD sur, notamment, l'exécution au niveau national des projets financés par le PNUD et les

arrangements futurs concernant le remboursement des dépenses d'appui.

Coopération avec l'OEB en 1992. Le 18 décembre 1991, des fonctionnaires de l'OMPI et de l'OEB se sont réunis à Genève afin d'étudier et d'harmoniser les projets de coopération de l'OMPI et de l'OEB dans les pays en développement pour 1992.

Activités de l'OMPI dans le domaine de la propriété industrielle spécialement conçues pour les pays européens en transition vers l'économie de marché

Séminaire

Un Séminaire sur l'utilisation du système de l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques organisé par l'OMPI s'est tenu à Varsovie les 16 et 17 décembre 1991. Il a été suivi par 123 participants, mandataires en marques, professeurs d'université et représentants d'antennes régionales de l'Office polonais des brevets.

Le fonctionnaire de l'OMPI qui a conduit ce séminaire a présenté des exposés sur l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques, sur l'utilisation de formulaires et sur les registres électroniques des marques internationales de l'OMPI. Il a en outre donné à une trentaine de fonctionnaires de l'Office polonais des brevets (examineurs des marques et informaticiens) un cours sur l'utilisation de l'informatique à l'OMPI, qui a été suivi d'exercices pratiques avec les formulaires pour les marques et les dessins et modèles industriels.

Activités régionales

Coopération avec l'Organisation européenne des brevets (OEB) en 1992. Le 18 décembre 1991, des fonctionnaires de l'OMPI et de l'OEB se sont réunis à Genève pour discuter des activités de coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale.

Activités nationales

Fédération de Russie. Comme indiqué à la page 52 de la présente revue (numéro de février

1992), le directeur général a reçu une note du Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie l'informant que la Fédération de Russie succède, à partir du 25 décembre 1991, à l'Union des Républiques socialistes soviétiques comme membre de l'OMPI et de tous ses organes et comme partie à toutes les conventions, tous les arrangements et tous les autres instruments juridiques internationaux signés dans le cadre de l'OMPI ou sous ses auspices.

En décembre 1991, un vice-directeur général s'est rendu à Moscou, où il s'est entretenu avec le vice-président de la Fédération de Russie et des fonctionnaires nationaux de la participation de la Fédération de Russie aux travaux de l'OMPI. Il a été demandé au Bureau international de formuler des observations au sujet des nouveaux projets de lois sur les brevets (portant aussi sur les modèles d'utilité), les marques, la protection des circuits intégrés et la protection des programmes d'ordinateur.

Hongrie. En décembre 1991, deux fonctionnaires de l'Office national des inventions se sont rendus à l'OMPI pour traiter de questions relatives à l'informatique.

Lituanie. En décembre 1991, le directeur de l'Office national des brevets et un autre fonctionnaire national se sont rendus à l'OMPI pour traiter, avec le directeur général et des fonctionnaires de l'Organisation, notamment de l'adhésion éventuelle de la Lituanie à des traités administrés par l'OMPI. Il a aussi été question de l'élaboration de nouvelles lois en matière de propriété industrielle pour la Lituanie.

Contacts du Bureau international de l'OMPI avec des gouvernements et des organisations internationales dans le domaine de la propriété industrielle

Organisations intergouvernementales

Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA)/Organisation internationale du Travail (OIT). Un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un

exposé au cours d'une réunion tenue au siège de l'OIT, à Genève, et portant sur le bilan de l'expérience acquise en matière de disques compacts ROM en vue de leur diffusion internationale et sur les perspectives dans ce domaine; cette réunion a été

organisée conjointement par le CTA et l'OIT du 16 au 18 décembre 1991 dans le cadre de la Convention de Lomé entre le Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Groupe ACP) et la CEE.

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). En décembre 1991, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé à Genève, en qualité d'observateurs, à plusieurs réunions des Parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et du Groupe de négociation sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce.

Organisations non gouvernementales

Le 13 décembre 1991, l'OMPI a tenu, à son siège, une réunion informelle avec des organisations internationales non gouvernementales de façon à procéder à un échange de vues sur les activités et le programme de l'Organisation. Les organisations suivantes étaient représentées : Association européenne des industries de produits de marque (AIM), Association internationale de publicité (IAA), Association internationale des interprètes de conférence (AIIC), Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle (ATRIP), Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI), Association littéraire et artistique internationale (ALAI), Bureau international des sociétés gérant les droits d'enregistrement et de reproduction mécanique (BIEM), Chambre de commerce internationale (CCI), Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC), European Committee for Interoperable Systems (ECIS), Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI), Fédération internationale des associations de producteurs de films (FIAPF), Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI), Fédération internationale des musiciens (FIM), Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction (IFRRO), Groupe de documentation sur les brevets (PDG), Institut Max Planck de droit étranger et international en matière de brevets, de droit d'auteur et de concurrence, Union des praticiens européens en propriété industrielle (UPEPI), Union internationale des éditeurs (UIE).

Organisations régionales

Organisation européenne des brevets (OEB). Deux fonctionnaires de l'OMPI ont assisté, en qualité d'observateurs, à la quarante-troisième réunion du Conseil d'administration de l'OEB, qui s'est tenue à Munich du 10 au 13 décembre 1991.

Les relations de l'OEB avec les organisations non gouvernementales ont notamment été examinées.

Conférence diplomatique des Etats contractants de la Convention sur le brevet européen. Les 16 et 17 décembre 1991, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, en qualité d'observateur, à cette conférence diplomatique, qui s'est tenue à Munich. La conférence a adopté un Acte de révision de l'article 63 de la Convention sur le brevet européen de 1973, qui prévoit une prolongation de la durée des brevets dont l'objet est un produit ou un procédé de fabrication ou une utilisation d'un produit qui, avant sa mise sur le marché, est soumis à une procédure administrative d'autorisation instituée par la loi.

En décembre 1991, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à l'OEB (Munich), à la Section des formalités de l'administration chargée de l'examen préliminaire international, afin d'examiner différentes questions techniques.

En décembre 1991, deux fonctionnaires de l'OEB, à La Haye, se sont rendus à l'OMPI pour étudier des problèmes pratiques de coopération en relation avec le PCT.

Fédération des conseils arabes de recherche scientifique (FCARS). Du 10 au 12 décembre 1991, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, au Caire, à la quatorzième session ordinaire du Conseil de la FCARS.

Autres organisations

Institut Max Planck de droit étranger et international en matière de brevets, de droit d'auteur et de concurrence. En décembre 1991, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté à l'Institut Max Planck de Munich un exposé sur le PCT à l'intention des membres et des étudiants de cet institut ainsi que des membres de l'Association allemande pour la propriété industrielle et le droit d'auteur (DVGR).

Université de Pérouse (Italie). En décembre 1991, un groupe d'étudiants en droit, accompagnés de leur professeur de droit de la propriété industrielle, ont effectué une visite à l'OMPI pour se familiariser avec la structure et les principales activités de l'Organisation.

Contacts au niveau national

Allemagne. Le 13 décembre 1991, un fonctionnaire de l'OMPI a suivi, à Munich, un séminaire sur l'harmonisation de la législation sur les brevets organisé par un cabinet juridique à l'intention d'une cinquantaine de hauts fonctionnaires des administrations de brevets, de représentants de l'industrie et de

centres de recherche privés et d'universités ainsi que de conseils en brevets du monde entier.

En décembre 1991, deux fonctionnaires de l'Office allemand des brevets se sont rendus en visite dans les divisions du PCT, où ils se sont entretenus de questions relatives à la documentation minimale du PCT et aux listages de séquences de nucléotides ou d'acides aminés dans les demandes internationales.

Suède. En décembre 1991, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Stockholm, avec plusieurs fonctionnaires nationaux de l'adhésion de la Suède au Protocole de Madrid et du programme futur de coopération pour le développement dans les domaines de la propriété industrielle et du droit d'auteur. Il a aussi présenté un exposé sur les activités de l'OMPI à l'Ecole des sciences économiques de Stockholm, devant une cinquantaine de personnes.

Nouvelles diverses

Nouvelles nationales

Monaco. Monaco, qui a ratifié la Convention sur le brevet européen avec effet à partir du 1^{er} décembre 1991, fera usage de l'article 45.2) du PCT, selon lequel la législation nationale peut prévoir que toute désignation ou élection de Monaco dans une

demande internationale sera considérée comme l'indication que le déposant désire obtenir pour Monaco un brevet européen conformément à la Convention sur le brevet européen. Il n'est donc pas possible d'obtenir un brevet *national* pour Monaco dans le cadre du PCT.

Activités de l'UPOV

Rapport annuel du secrétaire général pour 1991*

(Vingt-troisième année)

Composition de l'Union

Le 4 février, le Canada a déposé son instrument de ratification de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales du 2 décembre 1961, révisée à Genève le 10 novembre 1972 et le 23 octobre 1978 («Acte de 1978»). L'Acte de 1978 est entré en vigueur à l'égard du Canada le 4 mars 1991.

Le 4 novembre, la Tchécoslovaquie a déposé son instrument de ratification de l'Acte de 1978, lequel est entré en vigueur à l'égard de ce pays le 4 décembre 1991.

Depuis cette dernière date, l'Union comprend 21 Etats membres : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie. Tous sont parties à l'Acte de 1978, à l'exception de la Belgique et de l'Espagne, qui sont parties à l'Acte de 1961 modifié par l'Acte additionnel de 1972.

Conformément à l'article 32.3) de l'Acte de 1978, «[t]out Etat qui n'est pas membre de l'Union et qui n'a pas signé le présent Acte demande, avant de déposer son instrument d'adhésion, l'avis du Conseil sur la conformité de sa législation avec les dispositions du présent Acte». Deux Etats ont demandé un tel avis en 1991 : le Gouvernement de l'Uruguay, par lettre en date du 3 septembre, et le

* Les dénominations des Etats utilisées dans le présent document sont celles qui étaient en vigueur au moment de l'événement considéré.

Gouvernement de l'Argentine, par lettre en date du 18 octobre. Le Conseil a examiné ces demandes lors de sa vingt-cinquième session ordinaire et a pris, dans les deux cas, une décision positive, après avoir constaté que le texte de l'Acte de 1978 sera incorporé dans leur législation nationale préalablement au dépôt de leur instrument d'adhésion.

Conférence diplomatique de révision de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales

Cette conférence a eu lieu du 4 au 19 mars 1991, au siège de l'UPOV, à Genève, sous la présidence de M. W.F.S. Duffhues (Pays-Bas). Tous les Etats membres y ont participé; 27 Etats non membres¹ étaient représentés par des délégations observatrices et 25 organisations internationales² avaient délégué des représentants.

A l'issue de ses débats, le 19 mars, la conférence a adopté un Acte révisé de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales («Acte de 1991») ainsi que les textes suivants : une résolution relative à l'établissement de projets de principes directeurs sur les variétés essentiellement dérivées; une recommandation concernant l'ampleur de l'exclusion possible des semences de ferme de la protection; une déclaration commune relative à l'application territoriale de l'Acte de 1991 de la Convention pour ce qui est du Danemark et des Pays-Bas.

¹ Argentine, Autriche, Bolivie, Brésil, Burundi, Cameroun, Chili, Colombie, Côte d'Ivoire, Equateur, Finlande, Ghana, Inde, Indonésie, Luxembourg, Maroc, Norvège, Ouganda, République de Corée, Roumanie, RSS d'Ukraine, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Turquie, Union soviétique, Venezuela, Yougoslavie.

² Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), Communautés européennes (CE), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Organisation européenne des brevets (OEB), Conseil international des ressources phytogénétiques (CIRP), Association internationale d'essais de semences (ISTA), Association internationale des producteurs de l'horticulture (AIPH), Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI), Association internationale des sélectionneurs pour la protection des obtentions végétales (ASSINSEL), Chambre de commerce internationale (CCI), Confédération européenne des entrepreneurs de travaux techniques agricoles et ruraux (CEETAR), Communauté internationale des obtenteurs de plantes ornementales et fruitières de reproduction asexuée (CIOFORA), Comité général de la coopération agricole de la Communauté économique européenne (COGECA), Association des obtenteurs de variétés végétales de la Communauté économique européenne (COMASSO), Comité des organisations professionnelles agricoles de la Communauté économique européenne (COPA), Comité des semences du Marché commun (COSEMCO), Fédération européenne des associations de l'industrie pharmaceutique (EFPIA), Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI), Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA), Fédération internationale du commerce des semences (FIS), Groupement international des associations nationales de fabricants de produits agrochimiques (GIFAP), Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe (UNICE), Union des praticiens européens en propriété industrielle (UPEPI).

L'Acte de 1991 a été signé immédiatement après son adoption par les 10 Etats membres suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse. Il a été signé ultérieurement par les Etats membres suivants : Israël, le 23 octobre; Etats-Unis d'Amérique, le 25 octobre; Suède, le 17 décembre; Nouvelle-Zélande, le 19 décembre. Il reste ouvert à la signature par les Etats membres jusqu'au 31 mars 1992.

L'Acte de 1991 entrera initialement en vigueur, à l'égard des Etats signataires qui l'auront ratifié, accepté ou approuvé et des Etats et des organisations intergouvernementales qui y auront adhéré, un mois après que les deux conditions suivantes auront été remplies : le nombre total d'instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion émanant d'Etats doit être de cinq au moins; le nombre de tels instruments émanant d'Etats parties à un Acte précédent doit être de trois au moins. Son entrée en vigueur implique qu'il ne sera plus possible pour les Etats non membres de l'Union d'adhérer à l'Acte de 1978 après les dates suivantes : s'agissant d'un Etat qui, selon la pratique de l'Assemblée générale des Nations Unies, est considéré comme un pays en développement, après le 31 décembre 1995 ou après la date d'entrée en vigueur, si celle-ci est postérieure à celle-là; s'agissant d'un autre Etat, après le 31 décembre 1993 ou après la date d'entrée en vigueur, si celle-ci est postérieure à celle-là.

L'acte final de la conférence a été signé par les 24 Etats suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Belgique, Canada, Colombie, Danemark, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Irlande, Italie, Japon, Maroc, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie.

Sessions du Conseil et de ses organes subsidiaires

En 1991, les différents organes réguliers de l'UPOV ont tenu les réunions mentionnées ci-après. Sauf indication contraire, elles ont eu lieu à Genève.

Conseil

Le Conseil a tenu sa vingt-cinquième session ordinaire les 24 et 25 octobre, sous la présidence de M. W.F.S. Duffhues (Pays-Bas). Cette session a été suivie par des observateurs de 15 Etats non membres³, trois organisations intergouvernementales.

³ Argentine, Chili, Chine, Colombie, Côte d'Ivoire, Egypte, Finlande, Inde, Indonésie, Maroc, Norvège, Roumanie, RSS d'Ukraine, Tchécoslovaquie, Uruguay.

tales⁴ et cinq organisations internationales non gouvernementales⁵.

Lors de cette session, le Conseil a pris note, d'une part, du fait qu'à la vingt-deuxième série de réunions des organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI, qui s'est tenue du 23 septembre au 2 octobre 1991, l'Assemblée générale de l'OMPI a nommé, à l'unanimité et par acclamation, M. Arpad Bogsch au poste de directeur général de l'OMPI pour un nouveau mandat de quatre ans (arrivant à expiration le 1^{er} décembre 1995) et, d'autre part, que, conformément à l'article 4.4) de l'accord du 26 novembre 1982 entre l'UPOV et l'OMPI, le mandat de M. Bogsch en qualité de secrétaire général de l'UPOV sera prolongé pour une période d'égale durée.

En outre, il a pris les principales décisions suivantes :

i) Sur recommandation du Comité consultatif, qui s'est réuni le jour précédent, et sur proposition du secrétaire général, il a décidé, à l'unanimité et par acclamation, de prolonger la nomination de M. Barry Greengrass au poste de secrétaire général adjoint de l'UPOV jusqu'au 1^{er} décembre 1995, date à laquelle expirera le mandat du secrétaire général.

ii) Il a donné un avis positif en ce qui concerne la conformité de la législation de l'Argentine avec l'Acte de 1978.

iii) Il a donné un avis positif en ce qui concerne la conformité de la législation de l'Uruguay avec l'Acte de 1978.

iv) Il a approuvé le rapport du secrétaire général sur les activités de l'Union en 1990 et pendant les neuf premiers mois de 1991.

v) Il a approuvé le programme et le budget de l'Union pour l'exercice biennal 1992-1993.

vi) Il a approuvé les rapports sur l'état d'avancement des travaux de ses différents organes subsidiaires et établi ou approuvé leurs plans de travail pour l'année à venir et, dans ce cadre, il a :

- a) décidé qu'une étude de faisabilité sur la création d'une base de données informatisée centrale devra être faite au cours de l'exercice biennal 1992-1993;
- b) recommandé aux Etats membres de s'assurer mutuellement la mise à disposition de leurs bulletins officiels sur la protection des obtentions végétales, sous forme déchiffable par machine (électronique).

vii) Il a élu à l'unanimité M. Ricardo López de Haro y Wood (Espagne) à la présidence du Conseil pour un mandat de trois ans, qui expirera à la fin de sa vingt-huitième session ordinaire, en 1994, et M. Frank W. Whitmore (Nouvelle-Zélande) à la vice-présidence pour un mandat de même durée.

Comité consultatif

Le Comité consultatif a tenu sa quarante-troisième session le 18 mars et sa quarante-quatrième session le 23 octobre sous la présidence de M. W.F.S. Duffhues (Pays-Bas).

Lors de ces deux sessions, il a examiné essentiellement la politique de l'UPOV dans ses relations avec les pays en développement et a décidé d'élargir la liste des organisations invitées aux sessions ordinaires du Conseil. Lors de sa session du 23 octobre, il a en outre approuvé la reclassification du poste de conseiller principal, occupé par M. André Heitz, au grade D.1 et a nommé M. Heitz en qualité de directeur-conseiller à ce poste, a promu M. Max-Heinrich Thiele-Wittig au grade D.1 à titre personnel et a préparé la session du Conseil.

Comité administratif et juridique

Le Comité administratif et juridique a tenu sa vingt-neuvième session les 21 et 22 octobre sous la présidence de M. J.-F. Prevel (France). Cette session a été suivie par des observateurs de six Etats non membres⁶ et des Communautés européennes.

Pour donner suite à la résolution adoptée par la Conférence diplomatique (voir ci-dessus), il a entamé les débats sur la question des projets de principes directeurs sur les variétés essentiellement dérivées. A ce sujet, il a noté qu'une organisation internationale professionnelle avait commencé l'examen de la question de fond et estimé qu'il serait souhaitable que ses propres débats soient enrichis par la réflexion des instances professionnelles. Donnant suite aux débats de la Conférence, il s'est aussi penché sur la question de l'examen de la distinction en vertu de l'article 7 de l'Acte de 1991 et a confirmé que cet article n'appelait pas de modification des procédures d'examen. Ses débats sur l'accès interactif aux données, fondés sur ceux du Comité technique, ont abouti aux décisions du Conseil mentionnées ci-dessus.

Comité technique

Le Comité technique a tenu sa vingt-septième session du 16 au 18 octobre sous la présidence de M. G. Fuchs (Allemagne). Des observateurs des

⁴ Communautés européennes (CE), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Conseil international des ressources phytogénétiques (CIRP).

⁵ Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI), Association internationale des sélectionneurs pour la protection des obtentions végétales (ASSINSEL), Communauté internationale des obtenteurs de plantes ornementales et fruitières de reproduction asexuée (CIOFORA), Association des obtenteurs de variétés végétales de la Communauté économique européenne (COMASSO), Fédération internationale du commerce des semences (FIS).

⁶ Argentine, Finlande, Kenya, Tchécoslovaquie, Turquie, Uruguay.

Communautés européennes ont participé à cette session.

Sur la base des travaux préparatoires des groupes de travail techniques, le Comité technique a adopté des principes directeurs d'examen pour les sept taxons suivants: airelle rouge; azalée en pot; caseiller; hortensia; lis (version révisée); myrtille; persil.

Le comité a été saisi des rapports sur l'état d'avancement des travaux des groupes de travail techniques et a défini, dans leurs grandes lignes, les travaux futurs de ces groupes. Il a également examiné les questions soulevées par ces groupes sur la base de l'expérience acquise par les Etats membres dans la conduite de l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité des nouvelles variétés végétales.

Par ailleurs, le comité a débattu de l'accès interactif aux données (pour le résultat, voir ci-dessus). Il a aussi décidé de compléter la classe 5 de la liste des classes aux fins de la dénomination des variétés jointe en annexe aux Recommandations de l'UPOV relatives aux dénominations variétales (document INF/12); cette classe comprendra dorénavant *Brassica oleracea*, *B. chinensis* et *B. pekinensis*.

Groupes de travail techniques

Les groupes de travail techniques ont tenu une session chacun en 1991, en dehors de Genève, comme suit :

i) Le *Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA)* a tenu sa vingtième session du 13 au 17 mai à Beltsville (Maryland, Etats-Unis d'Amérique), sous la présidence de M. M.S. Camlin (Royaume-Uni).

ii) Le *Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC)* a tenu sa neuvième session du 29 au 31 mai à La Minière, Guyancourt (France), sous la présidence de M. K. Kristensen (Danemark).

iii) Le *Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV)* a tenu sa vingt-quatrième session du 4 au 7 juin à Kecskemét (Hongrie), sous la présidence de M. N.P.A. van Marrewijk (Pays-Bas).

iv) Le *Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF)* a tenu sa vingt-deuxième session du 11 au 14 juin à Bordeaux (France), sous la présidence de M. B. Spellerberg (Allemagne).

v) Le *Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO)* a tenu sa vingt-quatrième session du 24 au 28 juin à Cambridge (Royaume-Uni), sous la présidence de Mme E. Buitendijk (Afrique du Sud).

Pour quatre de ces groupes, la tâche essentielle consiste à élaborer des principes directeurs

d'examen. En plus des projets soumis au Comité technique pour adoption, ils en ont élaboré d'autres, pour les taxons suivants, à soumettre aux organisations professionnelles pour observations: aster (TWO); chou, haricot, pois (projets de versions révisées) (TWV).

Par ailleurs, le Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur a notamment adapté les logiciels relatifs à l'examen de la distinction et de l'homogénéité selon la méthode de l'analyse sur plusieurs années (COYD et COYU) afin qu'ils puissent être exploités sur un ordinateur personnel.

Séminaires

Deux séminaires régionaux sur la nature et la raison d'être de la protection des obtentions végétales ont eu lieu en 1991.

Le premier a eu lieu à Tsukuba (Japon) du 12 au 15 novembre à l'intention des Etats suivants de la région Asie et Pacifique : Chine, Indonésie, Malaisie, Philippines, République de Corée, Singapour, Thaïlande. Il a été organisé par l'UPOV en coopération avec le Ministère japonais de l'agriculture, des forêts et de la pêche. Quelque 40 personnes y ont participé.

Ce séminaire a abordé les principaux sujets suivants: aspects juridiques de la protection des obtentions végétales; fonctionnement pratique des services de la protection des obtentions végétales; rôle de la recherche publique au Japon; incidences de la protection des obtentions végétales sur l'industrie des obtentions végétales et des semences. Il a permis aux représentants des Etats invités d'exposer la situation de cette industrie et les dispositions législatives et réglementaires en la matière. Deux journées ont été consacrées à des visites de centres de recherche et de culture des plantes publics et privés.

Le deuxième séminaire a eu lieu à Buenos Aires (Argentine) les 26 et 27 novembre à l'intention des Etats de l'Amérique latine. Il a été organisé par l'UPOV en coopération avec le Ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation de l'Espagne et le Département de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche de l'Argentine. Quelque 140 personnes y ont participé.

Ce séminaire a abordé les principaux sujets suivants: l'histoire de la Convention UPOV et la raison d'être des droits d'obtenteur; les dispositions fondamentales de la Convention; la notion de variété, les critères de distinction, d'homogénéité et de stabilité et le rôle de l'UPOV dans l'examen des variétés; l'interface entre les droits d'obtenteur et d'autres formes de la protection de la propriété intellectuelle, notamment les brevets d'invention; l'expérience acquise sur la protection des obtentions végétales dans plusieurs pays, du point de vue des gestionnaires du système et des obtenteurs; les ressources

génétiques végétales et la protection des obtentions végétales.

En relation avec le séminaire précédent, deux séminaires nationaux ont été organisés en coopération avec les instances gouvernementales du pays hôte et à l'intention des instances gouvernementales intéressées ainsi que des milieux professionnels concernés : à Mexico, les 18 et 19 novembre, et à Santa Fé de Bogotá (Colombie), le 21 novembre.

A ces deux séminaires, des conférences ont été données sur les thèmes suivants : les dispositions fondamentales de la Convention; la notion de variété, les critères de distinction, d'homogénéité et de stabilité et le rôle de l'UPOV dans l'examen des variétés; l'interface entre les droits d'obtenteur et d'autres formes de la protection de la propriété intellectuelle, notamment les brevets d'invention.

Relations avec les Etats et les organisations

Le 10 janvier, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. J.K. Barton, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Stanford (Etats-Unis d'Amérique) et membre d'un groupe d'étude des orientations du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI); M. Barton a fourni des informations au sujet d'un examen fondamental en cours de la politique des centres internationaux de recherche agricole en matière de protection des obtentions végétales et de protection de la propriété intellectuelle en général.

Le 30 janvier, le secrétaire général a reçu la visite du ministre colombien des affaires étrangères et lui a remis des documents utiles sur la protection des obtentions végétales.

Le 12 février, le secrétaire général adjoint a reçu la visite d'un membre de la Représentation permanente de la RSS d'Ukraine à Genève et lui a fourni des informations au sujet du droit de la protection des obtentions végétales et des conditions d'adhésion à la Convention UPOV.

Le 25 février, le secrétaire général adjoint a participé à Munich (Allemagne), en qualité d'observateur, à la dixième réunion du Groupe de travail *ad hoc* sur l'harmonisation (biotechnologies) de l'Office européen des brevets, qui a examiné les propositions de révision de la Convention UPOV.

Le 11 mars, le secrétaire général adjoint a reçu la visite d'un représentant de la Mission permanente de la Colombie à Genève et du secrétaire général de l'Institut colombien d'agriculture. A cette occasion, l'intérêt que porte le Gouvernement colombien à la protection des obtentions végétales et à la Convention UPOV a été examiné.

Le même jour, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de la délégation de la RSS d'Ukraine à la Conférence diplomatique. Cette délégation a fait part

de l'intérêt que porte l'Ukraine à la protection des obtentions végétales ainsi que de l'intention de son pays d'élaborer une législation en la matière et de devenir membre de l'UPOV.

Le 12 mars, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Olli Rekola, directeur au Ministère de l'agriculture et des forêts de la Finlande, qui a exposé les faits récents concernant le projet de loi nationale sur la protection des obtentions végétales et l'adhésion de la Finlande à la Convention UPOV.

Le 8 avril, le représentant permanent de l'Argentine auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève a rendu visite au secrétaire général pour signer l'acte final adopté par la Conférence diplomatique.

Du 15 au 17 avril, le secrétaire général adjoint a participé, à Helsinki, à un colloque organisé par le Groupe finlandais de l'AIPPI sur les «frontières du droit des brevets». Il a présenté un exposé sur la protection prévue par la Convention UPOV et a mis tout particulièrement l'accent sur les dispositions de l'Acte de 1991.

Du 15 au 19 avril, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a participé, en qualité d'observateur, à la quatrième session de la Commission des ressources phytogénétiques de la FAO, qui a eu lieu à Rome (Italie).

Le 18 avril, le secrétaire général adjoint a participé à la sixième Conférence biennale sur le droit de la protection des obtentions végétales, organisée par le Département du droit de la propriété intellectuelle du Queen Mary and Westfield College de l'Université de Londres et tenue à Cambridge (Royaume-Uni). Il a parlé de l'Acte de 1991.

Du 21 au 23 avril, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a suivi le congrès du Comité des semences du Marché commun (COSEMCO), qui a eu lieu à Edimbourg (Royaume-Uni).

Du 23 au 25 avril, le secrétaire général adjoint a participé à une réunion d'un groupe de travail sur les droits de propriété intellectuelle, tenue à Rome (Italie) et organisée dans le cadre du «Keystone International Dialogue Series on Plant Genetic Resources».

Le 3 mai, le Bureau de l'Union a transmis au Gouvernement argentin ses observations sur l'avant-projet d'un nouveau décret destiné à assurer la conformité de la législation argentine sur la protection des obtentions végétales avec la Convention UPOV.

Le 7 mai, le secrétaire général s'est rendu à Séoul (République de Corée), où il a examiné avec le ministre de l'agriculture la question de la protection des obtentions végétales et l'intérêt que porte son pays à une adhésion à l'UPOV.

Du 13 au 15 mai, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a participé à Paris (France) à la réunion annuelle des représentants des autorités désignées responsables de l'application des systèmes de

l'OCDE pour le contrôle des semences destinées au commerce international; il y a présenté un bref exposé sur la révision de la Convention UPOV.

Du 13 au 17 mai, lors de la session du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles, tenue à Beltsville (Maryland, Etats-Unis d'Amérique), à laquelle il a participé, le secrétaire général adjoint s'est rendu au siège de l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique et au Ministère de l'agriculture. Il s'est aussi rendu au siège de la Banque mondiale et auprès du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale à Washington; à l'occasion de cette dernière visite, il a eu un entretien avec le secrétaire exécutif.

Le 15 mai, au cours d'une visite en Roumanie, le secrétaire général a rencontré le vice-premier ministre, qui a fait part de l'intention du gouvernement de son pays d'adhérer à la Convention UPOV.

Du 22 au 31 mai, le secrétaire général adjoint a participé à Tokyo (Japon) aux congrès mondiaux de la FIS et de l'ASSINSEL, au cours desquels il a rencontré des fonctionnaires du Bureau de la production agricole du Ministère japonais de l'agriculture, des forêts et de la pêche.

Du 27 mai au 2 juin, un fonctionnaire du Bureau de l'Union s'est rendu à Santa Fé de Bogotá (Colombie), où il a participé au Séminaire national sur les semences, dont une partie était consacrée aux systèmes de protection des obtentions végétales; il a présenté un exposé sur certains aspects des systèmes de protection des obtentions végétales dans le cadre de la Convention UPOV. Il a aussi rendu plusieurs visites à des autorités gouvernementales.

Du 1^{er} au 4 juin, le secrétaire général adjoint a participé à une session du «Keystone International Dialogue Series on Plant Genetic Resources», qui s'est tenue à Oslo (Norvège).

Le 6 juin, un groupe d'étude de la Japan Patent Association s'est rendu au siège de l'OMPI; au cours de cette visite, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a fait un exposé sur la révision de la Convention UPOV et le secrétaire général adjoint a répondu à des questions.

Le 11 juin, le secrétaire adjoint chargé de la politique générale et de la législation au Département philippin des sciences et techniques s'est rendu au siège du Bureau de l'Union; des informations lui ont été communiquées au sujet de l'UPOV et du séminaire qui a eu lieu à Tokyo (Japon) en novembre.

Le 17 juin, le directeur du programme régional des semences pour le programme FAO (programme DANIDA) d'amélioration de la production des semences en Asie s'est rendu au siège du Bureau de l'Union afin d'examiner la possibilité d'une participation de ce dernier à de futurs programmes de formation qui pourraient comprendre une ou plusieurs sessions consacrées à la protection des obtentions végétales ou de la fourniture d'une assistance au titre de ces programmes.

Les 20 et 21 juin, le secrétaire général adjoint et un fonctionnaire du Bureau de l'Union ont été invités à une réception donnée à Paris (France) en l'honneur de M. Michel Simon, ancien secrétaire général du Comité de la protection des obtentions végétales (CPOV), à l'occasion de son départ à la retraite; ils ont également rencontré les membres de la commission du Groupe français de l'AIPPI qui étudie la question N° 93 de l'AIPPI concernant la protection des obtentions végétales.

Du 22 au 27 juin, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a participé à la troisième session du Groupe *ad hoc* d'experts juridiques et techniques de la diversité biologique, organisée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et tenue à Madrid (Espagne).

Du 2 au 4 juillet, le secrétaire général adjoint a participé à Rio de Janeiro (Brésil) à des journées d'étude internationales sur «la propriété intellectuelle et la biotechnologie – un outil pour l'intégration du continent dans le monde», organisées par l'Association brésilienne des entreprises de biotechnologie, la Société brésilienne de biotechnologie et la Fédération latino-américaine des associations d'entreprises de biotechnologie. Les participants ont conclu que les «variétés végétales doivent être protégées par des droits d'obtenteur dans le cadre d'un système fondé sur la Convention UPOV».

A cette occasion, le secrétaire général adjoint a aussi rendu visite au président de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI); il a appris que le Gouvernement brésilien avait institué une commission interministérielle chargée de formuler des recommandations relatives à la protection des obtentions végétales.

Les 8 et 9 juillet, le secrétaire général adjoint s'est rendu à Brasilia auprès de certaines administrations publiques, dont le Ministère des affaires étrangères, le Ministère de l'agriculture, l'Organisation nationale brésilienne de recherche agricole (EMBRAPA) et le Centre national pour les ressources génétiques (CENARGEN); il a présenté un exposé sur la Convention UPOV à des fonctionnaires du Ministère de l'agriculture, de l'EMBRAPA et du CENARGEN.

Du 10 au 12 juillet, le secrétaire général adjoint s'est rendu à Santa Fé de Bogotá (Colombie), où il a rencontré le ministre par intérim de l'agriculture, le vice-ministre des affaires étrangères et plusieurs hauts fonctionnaires, ainsi que des représentants des milieux professionnels intéressés par la protection des obtentions végétales. Tous les départements du Gouvernement colombien ont dit appuyer l'introduction de la protection des obtentions végétales.

Les 15 et 16 juillet, le secrétaire général adjoint s'est rendu à Mexico, où il a rencontré le secrétaire (ministre) à l'agriculture et aux ressources hydrauliques et le directeur général de la Direction du développement technique du Ministère de l'industrie et

du commerce extérieur (qui s'occupe des questions de propriété industrielle). Le Mexique a adopté récemment une législation modifiée sur les brevets qui étend la protection par brevet d'invention aux obtentions végétales. Les entretiens ont porté sur l'adoption éventuelle d'une législation sur la protection des obtentions végétales conforme à la Convention UPOV.

Le 16 juillet, le Bureau de l'Union a reçu une communication du directeur du Département national de l'enregistrement des semences de la Division de l'alimentation et de l'agriculture (Rawalpindi, Pakistan), à laquelle était joint un projet de loi sur la protection des obtentions végétales. Le Bureau de l'Union a transmis au Gouvernement pakistanais ses observations succinctes sur ce projet.

Le 25 juillet, M. Decio Zylbersztajn, professeur à l'Université de Sao Paulo (Brésil), s'est rendu au siège du Bureau de l'Union. Le Gouvernement brésilien lui avait alloué des fonds pour étudier les effets de la protection des obtentions végétales à l'étranger.

Le 30 juillet, le Bureau de l'Union a reçu du Maroc un projet de loi sur la protection des obtentions végétales et une demande du gouvernement de ce pays par laquelle celui-ci sollicitait l'envoi d'une mission de l'UPOV au Maroc pour procéder à des échanges de vues sur ce projet.

Le 31 juillet, le Bureau de l'Union a reçu de la Bulgarie, pour observations, un projet de loi sur la protection des obtentions végétales.

Le 23 août, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a présenté à Zurich (Suisse), devant des agents de brevets stagiaires, un exposé sur le système UPOV de protection des obtentions végétales.

Le 26 août, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a participé, à Yverdon (Suisse), à une réunion du Groupe des semences forestières de la Fédération internationale du commerce des semences (FIS), et a exposé le résultat de la Conférence diplomatique.

En juin, juillet et août, le Bureau de l'Union et le Gouvernement uruguayen ont procédé à un échange de correspondance au sujet des changements qu'il était proposé d'apporter à la législation nationale en vue de la rendre conforme à l'Acte de 1978 de la Convention UPOV.

Le 3 septembre, le secrétaire général a reçu du Gouvernement uruguayen une demande en vertu de l'article 32.3) de l'Acte de 1978 (voir ci-dessus).

Le 16 septembre, le Bureau de l'Union a reçu la visite d'un consultant du Conseil des ministres de l'agriculture des pays de la partie méridionale de l'Amérique latine (CONASUR), lequel élabore actuellement un projet d'accord sur la protection des obtentions végétales entre les pays participants (Argentine, Brésil, Chili, Paraguay, Uruguay).

Les 17 et 18 septembre, le secrétaire général adjoint a participé à York (Royaume-Uni) à une

conférence sur les «techniques nouvelles pour les systèmes de culture» organisée par l'Association of Applied Biologists et y a présenté un exposé.

Le 18 septembre, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a participé à Angers (France) à l'Assemblée générale de la SEPROMA, syndicat français des établissements producteurs de semences de maïs.

Le 4 octobre, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de la directrice de l'Institut des inventions de la Roumanie et du chef du Département de la coopération internationale de cet institut, et a discuté avec elles de la nouvelle loi de la Roumanie sur les brevets, laquelle prévoit la brevetabilité des obtentions végétales sur la base de critères particuliers.

Le 8 octobre, le représentant permanent adjoint de la Tchécoslovaquie auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève a rendu visite au secrétaire général pour déposer l'instrument d'adhésion de la Tchécoslovaquie à l'Acte de 1978 de la Convention. Ce dépôt a ensuite été régularisé le 4 novembre et est devenu effectif à cette date.

Le 18 octobre, la mission permanente de l'Argentine a transmis au secrétaire général une demande en vertu de l'article 32.3) de l'Acte de 1978 (voir ci-dessus).

Les sessions d'octobre du Conseil et de ses organes subsidiaires ont été mises à profit par les délégations de la Colombie, de la Finlande, de la Roumanie et de l'Ukraine pour discuter avec le Bureau de l'Union de leurs projets en matière de protection des obtentions végétales.

Le 23 octobre, M. Menachem Zur, président du Conseil de la protection des obtentions végétales d'Israël et représentant d'Israël au Conseil, a signé pour son pays l'Acte de 1991.

Le 25 octobre, M. H. Dieter Hoinkes, conseiller principal à l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique et représentant des Etats-Unis d'Amérique au Conseil, a signé pour son pays l'Acte de 1991.

Le 25 octobre également, M. K.O. Oster, sous-secrétaire permanent au Ministère de l'agriculture de la Suède et représentant de la Suède au Conseil, a signé pour son pays l'acte final de la Conférence diplomatique.

Le 11 novembre, le Bureau de l'Union a reçu la visite de M. Masahiro Mishima, chef de projet à l'Institut de la propriété intellectuelle du Japon, et de M. Makoto Saito, professeur de droit administratif et de droit des brevets à l'Université de Tsukuba, et a examiné avec eux des questions relatives au droit de la propriété intellectuelle dans le domaine du vivant.

En marge des séminaires dont il est rendu compte dans la partie précédente, les fonctionnaires du Bureau de l'Union et les conférenciers mis à la disposition de l'UPOV par les Etats membres ont eu des discussions avec les milieux gouvernementaux et

des associations professionnelles en Argentine, en Colombie, au Japon et au Mexique.

Le 28 novembre, les personnes susmentionnées ont rendu visite, à Buenos Aires (Argentine), au Secrétariat de l'Institut interaméricain de coopération agricole (IICA), lequel agit comme secrétariat du CONASUR en ce qui concerne le projet d'accord régional sur la protection des obtentions végétales (voir ci-dessus).

Le 29 novembre, le secrétaire général adjoint s'est rendu au Chili, où il a rencontré le sous-secrétaire à l'agriculture et plusieurs hauts fonctionnaires.

Les 26 et 27 novembre, le Bureau de l'Union a reçu la visite de Mme Amelia C. Ancog, sous-secrétaire du Département philippin des sciences et techniques, et lui a fourni des documents sur la protection des obtentions végétales.

Du 25 novembre au 4 décembre, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a participé en qualité d'observateur, au Palais des Nations à Genève, à la cinquième session de négociation/troisième session du Comité international de négociation sur la diversité biologique.

Le 17 décembre, le représentant permanent de la Suède auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève a rendu visite au secrétaire général pour signer l'Acte de 1991.

Le 19 décembre, le représentant permanent de la Nouvelle-Zélande auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève a rendu visite au secrétaire général pour signer l'Acte de 1991.

Publications

Le Bureau de l'Union a publié :

- i) l'Acte de 1991 en français, allemand et anglais;
- ii) sept numéros de *Plant Variety Protection* et un index couvrant les numéros 1 à 65;
- iii) le compte rendu du Séminaire sur la nature et la raison d'être de la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV, qui a eu lieu à Budapest (Hongrie), du 19 au 21 septembre 1990;
- iv) deux suppléments de la Collection des documents importants;
- v) trois suppléments de la Collection de lois et traités.

Le Bureau de l'Union a aussi mis en route la publication des textes officiels de l'Acte de 1991 en arabe, espagnol, italien, portugais et russe.

Calendrier des réunions

Réunions de l'OMPI

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'OMPI et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1992

30 mars - 3 avril (Genève)

Colloque OMPI-IFIA sur «le soutien aux inventeurs»

Ce colloque, qui sera le cinquième organisé en commun depuis 1984 par l'OMPI et la Fédération internationale des associations d'inventeurs (IFIA) sur des questions présentant un intérêt particulier pour les inventeurs, débatera de l'aide et des services offerts aux inventeurs (particuliers ou salariés) par les offices de propriété industrielle, les centres d'innovation et les universités.

Invitations : Etats membres de l'OMPI, associations d'inventeurs et certaines organisations (organismes de recherche et développement, centres d'innovation). Le colloque sera ouvert au public.

27-30 avril (Genève)

Comité d'experts sur le développement de l'Arrangement de La Haye (deuxième session)

Le comité continuera d'étudier les possibilités de réviser l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels ou d'y ajouter un protocole afin d'introduire dans le système de La Haye des dispositions incitant les Etats qui ne sont pas encore parties à l'arrangement à y adhérer et rendant son utilisation plus commode pour les déposants.

Invitations : Etats membres de l'Union de La Haye et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'Union de Paris qui ne sont pas membres de l'Union de La Haye ainsi que certaines organisations.

25-27 mai (Genève)

Réunion d'organisations non gouvernementales sur l'arbitrage et d'autres mécanismes de solution des litiges de propriété intellectuelle entre personnes privées

La réunion examinera s'il est souhaitable de créer au sein de l'OMPI un mécanisme fournissant des services pour la solution des litiges entre personnes privées touchant à des droits de propriété intellectuelle, ainsi que le type de services qui pourrait être fourni dans le cadre de ce mécanisme.

Invitations : organisations internationales non gouvernementales ayant le statut d'observateur auprès de l'OMPI.

1^{er}-5 juin (Genève)

Comité d'experts sur l'harmonisation des législations protégeant les marques (troisième session)

Le comité continuera d'examiner un projet de traité sur le droit des marques, en s'attachant notamment à l'harmonisation des formalités relatives à la procédure d'enregistrement des marques.

Invitations : Etats membres de l'Union de Paris, Communautés européennes et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'OMPI qui ne sont pas membres de l'Union de Paris ainsi que certaines organisations.

15-19 juin (Genève)

Comité d'experts sur une loi type concernant la protection des droits de propriété intellectuelle des producteurs d'enregistrements sonores

Le comité examinera un projet de loi type relative à la protection des droits des producteurs d'enregistrements sonores, qui pourrait être utilisée par les législateurs à l'échelon national ou régional.

Invitations : Etats membres de l'Union de Berne ou de l'OMPI ou parties à la Convention de Rome ou à la Convention phonogrammes et, en qualité d'observateurs, certaines organisations.

21-29 septembre (Genève)

Organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI (vingt-troisième série de réunions)

Certains organes directeurs se réuniront en session ordinaire et d'autres en session extraordinaire.

Invitations : en qualité de membres ou d'observateurs (selon l'organe considéré), Etats membres de l'OMPI ou des unions et, en qualité d'observateurs, autres Etats et certaines organisations.

12-16 octobre (Genève)

Groupe de travail sur l'application du Protocole de Madrid de 1989 (cinquième session)

Le groupe de travail continuera d'examiner un règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et au Protocole de Madrid, ainsi qu'un projet de formulaires devant être établis en vertu de ce règlement d'exécution.

Invitations : Etats membres de l'Union de Madrid, Etats ayant signé le protocole ou y ayant adhéré, Communautés européennes et, en qualité d'observateurs, autres Etats membres de l'Union de Paris se déclarant désireux de faire partie du groupe de travail en cette qualité ainsi que certaines organisations non gouvernementales.

2-6 novembre (Genève)

Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins (dixième session)

Le comité passera en revue et évaluera les activités menées dans le cadre du Programme permanent de l'OMPI concernant la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins depuis sa dernière session (avril 1991) et fera des recommandations sur l'orientation future de ce programme.

Invitations : Etats membres du comité et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres du comité ainsi que certaines organisations.

9-13 novembre (Genève)

Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle (quinzième session)

Le comité passera en revue et évaluera les activités menées dans le cadre du Programme permanent de l'OMPI concernant la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle depuis sa dernière session (juillet 1991) et fera des recommandations sur l'orientation future de ce programme.

Invitations : Etats membres du comité et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres du comité ainsi que certaines organisations.

30 novembre - 4 décembre (Genève)

Comité d'experts sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne (troisième session)

Le comité continuera d'examiner la question de l'élaboration d'un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques.

Invitations : Etats membres de l'Union de Berne, Commission des Communautés européennes et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'OMPI qui ne sont pas membres de l'Union de Berne ainsi que certaines organisations.

Réunions de l'UPOV

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'UPOV et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1992

8 et 9 avril (Genève)

Comité administratif et juridique

Invitations : Etats membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains Etats non membres et organisations intergouvernementales.

26 et 27 octobre (Genève)

Comité administratif et juridique

Invitations : Etats membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains Etats non membres et organisations intergouvernementales.

28 octobre (Genève)

Comité consultatif (quarante-cinquième session)

Invitations : Etats membres de l'UPOV.

29 octobre (Genève)

Conseil (vingt-sixième session ordinaire)

Invitations : Etats membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains Etats non membres et organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

30 octobre (Genève)

Réunion avec les organisations internationales

Invitations : organisations internationales non gouvernementales, Etats membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains Etats non membres et organisations intergouvernementales.

Autres réunions

1992

8-11 avril (St. Helena, Californie)

Association internationale des juristes pour le droit de la vigne et du vin (AIDV) : Congrès 1992.

11-15 mai (Marrakech)

Chambre de commerce internationale (CCI) : Conférence sur «Les nouvelles dimensions du développement dans les années 90».

18-20 mai (Lisbonne)

Commission des Communautés européennes (CCE) : PATINNOVA '92. Deuxième Congrès européen sur les brevets, les marques et l'innovation dans l'industrie.

7-10 octobre (Amsterdam)

Ligue internationale du droit de la concurrence (LIDC) : Congrès.

18-24 octobre (Maastricht/Liège)

Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC) : Congrès.

15-21 novembre (Buenos Aires)

Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI) : Comité exécutif.

1993

7-11 juin (Vejde)

Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI) : Comité exécutif.

26 juin - 1^{er} juillet (Berlin)

Licensing Executives Society (International) (LES) : Réunion annuelle.

1994

10-17 juin (Vienne)

Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI) : Congrès.

12-18 juin (Copenhague)

Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI) : Comité exécutif.

